

## Procès-Verbal du Comité Syndical du Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon

- Séance du 23 novembre 2016 à 18 heures 30 -  
Sausheim

Sur convocation du 17 novembre 2016 et sous la présidence de M. Bernard NOTTER, président, le comité du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 23 novembre 2016 à 18 heures 30, dans la salle du conseil municipal de Sausheim.

Présents :

Mesdames et Messieurs Rachel **BAECHTEL**, Jean-Pierre **BARI**, Daniel **BUX**, Christian **FRANTZ**, Gilbert **FUCHS**, Philippe **GRUN**, Maurice **GUTH**, Mathieu **HAUSS**, Ludovic **HAYE**, Nicole **HINSINGER**, Charles **KREMPPER**, Pierre **LOGEL**, Bernard **NOTTER**, Guy **OMEYER**, Bernard **RAPP**, Michel **RIES**, Béatrice **RIESTERER**, Daniel **SCHNEIDER**, Marie-Madeleine **STIMPL**, Bernard **THIERY**.

Absents excusés et non représentés :

./.

Absents non excusés :

Monsieur André **HABY**

Ont donné procuration :

Monsieur Olivier **BECHT** à Monsieur Ludovic **HAYE**  
Monsieur Michel **BOBIN** à Monsieur Charles **KREMPPER**  
Monsieur Pierre **FISCHESSER** à Monsieur Bernard **RAPP**  
Monsieur Richard **PISZEWSKI** à Madame Rachel **BAECHTEL**  
Monsieur Patrick **RIETZ** à Monsieur Philippe **GRUN**  
Monsieur Alain **SCHIRCK** à Monsieur Michel **RIES**  
Madame Francine **SCHUHLER** à Monsieur Christian **FRANTZ**

Assistaient à la séance :

- Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services
- Madame Stéphanie **KREBER**, directeur général adjoint
- Deux représentants de la presse locale (journal L'Alsace et Dernières Nouvelles d'Alsace)

M. Laurent BENGOLD, directeur général des services, assure les fonctions de secrétaire de séance.

## Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 26 octobre 2016
2. Battenheim – construction d'une nouvelle école élémentaire avec locaux périscolaire et de restauration scolaire – souscription de deux contrats d'assurance : « dommages à l'ouvrage » et « tous risques chantier »
3. Rixheim – construction d'une annexe à la Commanderie – souscription d'un contrat d'assurance « tous risques chantier »
4. Dietwiller – construction d'une nouvelle structure d'accueil périscolaire et d'une école maternelle – avenants à des marchés de travaux – autorisation de signer
5. Habsheim – déconstruction des anciens ateliers municipaux – marché complémentaire - autorisation de signer
6. Rixheim – réaménagement des rues de Bourgogne, de Lorraine et de l'impasse du Roussillon – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux – autorisation de signer
7. Divers

Monsieur le président ouvre la séance à 18 heures 40. Il salue l'ensemble des délégués présents, ainsi que le représentant de la presse et les services du syndicat et remercie M. le maire Daniel BUX d'accueillir cette séance du comité syndical à Sausheim.

Après avoir donné lecture des procurations recensées, M. le président passe au premier point inscrit à l'ordre du jour.

### **Point n° 1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 26 octobre 2016**

Le procès-verbal du comité syndical du 26 octobre 2016 a été transmis par voie électronique et par courrier postal, à l'ensemble des délégués.

Aucune remarque ni observation n'a été formulée au sujet de ce document. Aussi M. le président propose-t-il à l'assemblée d'approuver celui-ci.

-OOo-

***Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal du comité syndical du 26 octobre 2016.***

### **Point n° 2 : Battenheim – construction d'une nouvelle école élémentaire avec locaux périscolaire et de restauration scolaire – souscription de deux contrats d'assurance : « dommages à l'ouvrage » et « tous risques chantier »**

Dans le cadre de l'opération de construction de la nouvelle école élémentaire avec locaux périscolaire à Battenheim, la commune a souhaité que le syndicat souscrive une assurance « dommages à l'ouvrage » ainsi qu'une assurance « tous risques chantier ».

Le cahier des charges a été établi par la société Arima.

La consultation a été lancée sous forme de procédure adaptée. La date limite de réception des plis était fixée au 10 octobre 2016.

L'examen du rapport établi par Arima dans le cadre de sa mission d'analyse des offres a été examiné par la commission MAPA du 17 novembre 2016 ; cet examen s'est traduit par la désignation comme suit des attributaires des marchés :

Société	Taux	Prime TTC
Assurance dommages à l'ouvrage		
Watford par l'intermédiaire du cabinet Floval	0,52092 %	12 350,86 €
Assurance tous risques chantier		
Amlin Europe par l'intermédiaire du cabinet Pilliot	0,1829 %	4 336,54 €

Nota : le taux est applicable sur le coût définitif de construction TTC.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

- oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Prend acte et approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer les marchés conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président à signer et à exécuter les marchés à intervenir avec les sociétés retenues.**

**Point n° 3 : Rixheim – construction d'une annexe à la Commanderie – souscription d'un contrat d'assurance « tous risques chantier »**

Dans le cadre de l'opération de construction d'une annexe à la Commanderie de Rixheim, la commune a souhaité que le syndicat souscrive une assurance « tous risques chantier ».

Le cahier des charges a été établi par la société Arima.

La consultation a été lancée sous forme de procédure adaptée. La date limite de réception des plis était fixée au 7 octobre 2016.

L'examen du rapport établi par Arima dans le cadre de sa mission d'analyse des offres a été examiné par la commission MAPA du 17 novembre 2016 ; cet examen s'est traduit par la désignation comme suit de l'attributaire du marché :

Société	Taux	Prime TTC
MMA par l'intermédiaire du cabinet JFB Assurances		
Formule de base	0,153 %	5 685,33 €
Perte financière		1 500,00 €
PSE (responsabilité du maître d'ouvrage)	0,08 %	2 972,61 €
Total	0,233 %	10 158,05 €

Nota : le taux est applicable sur le coût définitif de construction TTC.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Prend acte et approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président à signer et à exécuter le marché à intervenir avec la société retenue.**

**Point n° 4 : Dietwiller – construction d'une nouvelle structure d'accueil périscolaire et d'une école maternelle – avenants à des marchés de travaux – autorisation de signer**

En séance des 21 mai et 16 juillet 2014, le comité syndical autorisait M. le président à signer les différents marchés pour les travaux de construction d'une nouvelle structure d'accueil périscolaire et d'une école maternelle à Dietwiller.

Les 15 avril, 22 juillet, 25 novembre 2015 et 27 avril 2016, le comité syndical approuvait, pour un montant de 68 589,42 € HT, un certain nombre d'avenants et autorisait M. le président à signer les documents y afférents.

Depuis, des nouvelles adaptations d'ordre technique ont été apportées au projet. Elles concernent :

- L'abandon, à la demande de la commune, de la prestation « éclairage public » au droit de l'entrée principale, travaux dévolus à l'entreprise Pontiggia de Wittenheim, attributaire du lot 1 « VRD ». L'avenant en diminution s'élève à **8 297,50 € HT**. Il correspond à une réduction de la masse des travaux de 3,98 % et fixe le nouveau montant du marché à 200 275,50 € HT ;
- La non réalisation :
  - De la pose du film pare-pluie au droit du bardage en panneaux stratifiés ;
  - De l'ossature déportée constituée en bois lisse permettant de masquer les descentes d'eaux pluviales côté école maternelle, travaux dévolus à l'entreprise Rauschmaier de Colmar, attributaire du lot 7 « bardage ».

L'avenant en diminution s'élève à **2 437,71 € HT**. Il correspond à une réduction de la masse des travaux de 3,52 % et fixe le nouveau montant du marché à 66 828,36 € HT.

Ces avenants, d'un montant total de **10 735,21 € HT**, correspondent à une diminution de l'ensemble des travaux de 0,39 % et fixent le nouveau montant global de ces derniers à 2 709 608,17 € HT.

Si l'on tient compte des avenants approuvés antérieurement, l'augmentation totale de la masse des travaux s'ajuste à 2,18 % du montant global des marchés attribués.

Dans sa séance du 17 novembre 2016, la commission MAPA, a émis un avis favorable à l'ensemble des modifications proposées.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve les avenants en diminution susmentionnés, d'un montant total de 10 735,21 € HT correspondant à une réduction de l'ensemble des prestations de 0,39 % et fixant le nouveau montant global du marché à 2 709 608,17 € HT ;**
- **Autorise M. le président à signer les documents nécessaires avec les entreprises concernées.**

**Point n° 5 : Habsheim – déconstruction des anciens ateliers municipaux – marché complémentaire - autorisation de signer**

Par délibération du 29 juin 2016, le comité syndical attribuait le marché de travaux relatif à la déconstruction des anciens ateliers municipaux à Habsheim à l'entreprise Ferrari Démolition de Wittelsheim, pour un montant de 19 960,00 € HT.

Le pré-diagnostic amiante réalisé le 21 octobre 2015 par la société Dekra Industrial d'Ostwald n'a pas révélé de matériaux et produits contenant de l'amiante.

Le diagnostic amiante avant démolition, effectué le 8 juillet 2016, a néanmoins mis en évidence la présence d'amiante (joints tresse, brûleur, hublot et brides de chaudière ainsi qu'un conduit de ventilation en fibres-ciment).

Ces prestations de désamiantage étant un préalable aux travaux de démolition, il est possible de recourir, conformément à l'article 139-II du décret n° 2016-360, à un marché complémentaire de travaux.

La commission MAPA du 17 novembre 2016 a émis un avis favorable quant à l'attribution de ce marché complémentaire de travaux à l'entreprise Ferrari Démolition de Wittelsheim, pour un montant de 7 604,50 € HT.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Décide d'attribuer le marché complémentaire de travaux à l'entreprise Ferrari Démolition de Wittelsheim, pour un montant de 7 604,50 € HT, conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président à signer et à exécuter le marché complémentaire de travaux à intervenir avec l'entreprise susnommée.**

**Point n° 6 : Rixheim – réaménagement des rues de Bourgogne, de Lorraine et de l'impasse du Roussillon – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux – autorisation de signer**

Dans sa séance du 20 juillet 2016, le comité syndical autorisait le président à lancer la consultation d'entreprises afférente au réaménagement des rues de Lorraine, de Bourgogne et de l'impasse du Roussillon à Rixheim.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA du 17 novembre dernier, se sont traduits par la proposition suivante :

**Lot 1 : voirie et réseaux divers**

Entreprise Colas de Pfastatt pour un montant de 196 759,30 € HT

**Lot 2 : éclairage public**

Entreprise RLA de Wittelsheim pour un montant de 25 490,00 € HT

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-Oo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Prend acte et approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer les marchés conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président à signer et à exécuter les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises retenues.**

**Point n° 7 : Divers**

La date du prochain comité syndical est fixée au mercredi **21 décembre 2016 à 18 heures 30**, au **siege du SCIN** à Sausheim. Elle sera précédée d'une réunion de bureau, à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures  
Sausheim, le 23 novembre 2016